



**PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR
FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL
Le 14 janvier 2021 en téléconférence**

Membres présents : Vincent BIDAUT (A : 20h09), Christelle BONAVIDA, Didier CANNIOUX, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Olivier DUBAUT, Véronique GARBACZ, Frédéric GUERN (A : 19h36), Damien GUIONIE, Jean-Marie MEURANT, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Didier SEMINET.

Membres excusés : Marie-Christine BINOT.

Membres absents : Fabienne DUHOUX, François DULPHY, Tom NAGEL, Paul NGUYEN, Pierre-Yves ROLLAND, Miriam ROMERO, Alain ROUCAN.

Assistent également : Stephen LESFARGUES, François COLLET, Elliot FLEYS.

I. Ouverture, Actualités

Il est constaté à 19h03 que 10 membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Didier SEMINET.

Le Président SEMINET ouvre la réunion en présentant ses vœux de bonne année et de bonne santé à l'ensemble des présents.

Le Président fait part des dernières actualités et des derniers chiffres du budget et des prises de licence à la Fédération.

II. Ordre du jour

Le Secrétaire Général rappelle l'ordre du jour :

- Ouverture, Actualités
- Ordre du jour
- Approbations des P.V.
- Demandes
- D.T.N.
- Vie Fédérale
- Vie du siège
- A.G.
- COVID-19

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour à l'unanimité.

III. Approbations des P.V.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité le P.V. du Comité Directeur du 10/12/2020

Le Comité Directeur valide également à l'unanimité le P.V. du Bureau Fédéral du 11/01/2021.

IV. Demandes

057004 - Cometz - Baseball et Softball Club de Metz

Le club de Metz souhaite le remboursement par la Fédération des licences prises après le 1^{er} août 2020 des personnes licenciées en 2019 au motif que le texte « *Le Comité Directeur se prononce favorablement pour que les primo et nouveaux licenciés demandant une licence pour la saison 2020 à compter du 1^{er} août 2020, bénéficient du renouvellement gratuit de leur licence pour la saison 2021* » paru dans le P.V. du Comité Directeur du 17 juillet 2020 avait été mal interprété.

Le Comité Directeur, arguant que la définition des primos et nouveaux licenciés ayant fait l'objet de précisions dans les articles :

Article : 17.5.2 des Règlements Généraux

Une nouvelle licence est, soit une licence délivrée à une personne n'ayant jamais été licenciée auparavant à la fédération, soit une primo licence au sens de l'article 14.1.3 du présent règlement.

Article 14.1.3 des Règlements Généraux

Lorsqu'un joueur ou une joueuse licencié n'a pas demandé la délivrance d'une nouvelle licence en renouvellement sans discontinuité dans le temps avec la précédente, c'est-à-dire dans les 365 jours de la date d'expiration de sa dernière licence, et qu'ensuite il ou elle demande une licence à la fédération, il ou elle sera considéré comme primo licencié.

vote à l'unanimité pour le rejet de la demande de remboursement.

Pénalités pour prise de licences en retard

Le Comité Directeur conscient de la situation sanitaire de la Fédération et de ses clubs, sur proposition du Président SEMINET vote à l'unanimité la suspension des pénalités pour prise de licence tardive pour la saison 2021.

Dépôt des dossiers pour s'engager en championnat

Le Comité Directeur à la suite des décisions gouvernementales récentes et à la demande de la CNSB et de la CNSS sollicitées par les clubs décide à l'unanimité le report au 1^{er} mars 2021 du dépôt des dossiers d'engagement dans les championnats nationaux de Baseball et Softball. Cela pour permettre aux clubs de respecter les conditions d'engagement prévues dans les textes.

Mutations

A la suite de la décision précédente le Comité Directeur vote à l'unanimité de repousser au 1^{er} mars 2021 la période de mutation ordinaire.

064702-Manon MARI

Manon MARI joueuse licenciée Softball au club 006024-B.C Contois demande à obtenir une extension de licence pour jouer au club 083010 - ASBS Les Comanches.

Dans la mesure où ce cas de figure était similaire lors de la saison 2020 avec une extension à 038002 - Grizzlys de Grenoble, le Comité Directeur tient à préciser que la licence n'est pas l'appartenance à un club mais la possibilité de jouer dans le club dont on possède la licence. Il est possible d'exercer des fonctions d'encadrement, de direction ou d'entraînement dans un club avec une licence de jeu dans un autre club.

Le Comité Directeur décide de réserver sa réponse jusqu'à la clôture des inscriptions des championnats Softball 2021 prise précédemment.

Arrivé de Frédéric GUERN, le nombre de votant passe à 11

V. DTN

INFBS

Ouverture des inscriptions pour le 1er Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) de Technicien Sportif option Baseball-Softball (date limite d'inscription : le 7 mars 2021).

Équipe de France

Le DTN communique les dates du prochain championnat d'Europe 23U Baseball à Vérone et San Martino Buon Albergo, dans la région nord-est de la Vénétie en Italie (du 24 au 28 août 2021).

Report des coupes d'Europe de Baseball de fin mai à mi-juillet.

VI. Vie Fédérale

Commission de répartition des fonds

Le Comité Directeur valide l'appel à candidature du représentant des Ligues et du représentant des Comités Départementaux à la Commission de répartition des fonds.

Interligues

Le Comité Directeur valide l'inscription au budget 2021 d'une aide aux Ligues pour l'engagement d'équipes à la compétition Interligues qui se déroulera pour les catégories Senior (15U) Baseball et Major (12U) Baseball et Softball sur le terrain du club 033002 - Les Pitcher's de Pineuilh du 13 au 15 mai 2021. Pour chaque équipe engagée, la Ligue recevra une aide correspondant de 1 à 3 taux de base. La Ligue sur laquelle se déroule la compétition ne reçoit pas cette aide, les autres Ligues reçoivent le taux correspondant à leur éloignement par rapport au lieu de compétition. La valeur du taux de base est votée à 500€.

Le Comité Directeur charge le manager COVID de réfléchir, en fonction des inscriptions à cette compétition et des consignes sanitaires connues à ce jour et susceptibles d'évoluer dans le temps, à la réalisation et au coût d'un protocole sanitaire spécifique à cette compétition.

Un groupe de pilotage sur le sujet est constitué sous la direction de Sylvain PONGE.

Retour

Le club 092025-COLOMBES CRICKET CLUB radié sur le P.V. du Comité Directeur du 15/10/2020 peut se réaffilier dans la mesure où il paie son affiliation 2020 (motif de sa radiation) et son affiliation 2021.

Cessations

Le Comité Directeur prend acte de la cessation des clubs 085004 - AS Baseball Les Anges Noirs de Champ-Saint-Père et 006032 - BAYSTARS BASEBALL SOFTBALL

Mise en sommeil

Le Comité Directeur valide la mise en sommeil pour la saison 2021 des club 050012 - Fun Softball Baseball Pays Granvillais et 040004 - Becuts Baseball Softball Club

Situation affiliations et prises de licence

Le décompte des clubs affiliés et licences au 14 janvier 2021 fait apparaître :

- 146 clubs contre 175 à la même date en 2020, soit -16,6%
- 4515 licenciés contre 6095 à la même date en 2020, soit -26%

Situation budgétaire

Le Président informe le Comité Directeur que la Fédération devrait finir l'exercice 2020 par une perte d'environ 35k€, un résultat évidemment décevant mais maîtrisé dans le contexte de crise du Covid-19.

La Commission Fédérale Financière travaille sur le projet de budget prévisionnel pour 2021, un exercice difficile en raison de nombreuses inconnues liées à la Covid-19.

Le DTN et François COLLET ont participé à une réunion de travail avec l'ANS le 13 janvier dernier sur la partie développement :

Contrat de développement :

- La fédération va percevoir 50% du montant de l'enveloppe 2020 sous forme d'avance, soit 40k€.
- L'enveloppe nationale est en hausse de 33% pour 2021.
- En complément au contrat via avenant, possibilité de déposer des projets sur la transformation numérique (enveloppe de 2 millions par an pendant 2 ans). La fédération recevra une note d'orientation fin janvier 2021.

PSF

- Hausse à prévoir de +15 à 30% de l'enveloppe nationale, qui intégrera les crédits dédiés au plan de relance du sport.
- Appel à projets 2020 : enquête à réaliser auprès des structures pour savoir si elles ont mené les projets, auquel cas demande de bilan, ou souhaitent reporter, auquel cas attestation sur l'honneur à nous renvoyer

- Appel à projets 2021 : timing sensiblement identique à celui de 2020. Modalités à définir, la fédération peut rester sur ce qu'elle a fait en 2020 ou faire évoluer les actions possibles, notamment pour prendre en compte un critère de relance.

La fédération recevra la note d'orientation et le formulaire type d'attestation sur l'honneur début février. Les crédits du fonds de solidarité, comme l'aide à l'emploi, continueront à transiter via les DRAJES. Les fédérations recevront dans les prochaines semaines des informations sur le dispositif « Passport » qui visera les 6 à 16 ans avec une enveloppe de 100 millions d'euros pour 2 millions de bénéficiaires (valeur faciale 50€ attribution sur coefficient familial, modalités de mise en œuvre à l'étude).

VII. Vie du siège

417Feet (publicité)

Le Comité Directeur valide le renouvellement du contrat de publicité conclu avec la SARL 417 Feet par lequel la Fédération autorise l'annonceur à diffuser une annonce publicitaire sur le site Internet de la Fédération www.ffbs.fr (durée : un an -du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021)

Ressources Humaines

Le Président informe le Comité Directeur que Noémi Chevalier-Michon partira prochainement en congé maternité et que celui-ci pourrait se prolonger d'un congé parental. En conséquence, la Fédération procédera temporairement à son remplacement par Estelle Dupetit, qui avait effectué un stage en qualité d'assistante juridique l'an dernier. Elle occupera le poste de Chargée d'affaires juridiques et vie fédérale sous la supervision du Responsable relations institutionnelles, communication et événementiel et du Responsable développement.

D'autre part, Lydie Sayad quittera la Fédération dans les prochaines semaines et sera remplacée par Philippe Perennez en qualité d'assistant administratif et comptable.

La Fédération étudie l'opportunité de poursuivre l'externalisation d'une partie de la comptabilité, comme c'est le cas actuellement, en faisant recours à un cabinet d'expertise comptable, une nouvelle organisation qui serait couplée à la mise en place d'outils numériques permettant de moderniser le fonctionnement fédéral.

Arrivé de Vincent BIDAUT, le nombre de votant passe à 12.

VIII. A.G.

Le Comité Directeur confirme l'arrêté des voix proposé par le Bureau Fédéral et demande aux services du siège de diffuser cette information aux différentes structures de la Fédération.

Le Comité Directeur confirme la date de tenue de la prochaine Assemblée Générale électorale au samedi 27 mars 2021, mais ne peut à ce jour donner plus de précisions.

Il est demandé aux structures déconcentrées de la Fédération (Ligue et Comités Départementaux) de fournir au siège la date de leur prochaine Assemblée Générale.

IX. COVID-19

Le manager COVID fait le point sur l'intervention du Premier Ministre ce jour et informe le Comité Directeur qu'il a pris en compte les informations et modifiera en conséquence les documents du site fédéral à la parution des décrets inhérents.

Il rappelle que sauf nouvelles consignes du ministère que nous sommes toujours en phase 3 pour les adultes et en phase 5 pour les jeunes du protocole fédéral.

L'annonce du Premier Ministre précise l'interdiction de l'entraînement en salle pour les jeunes et la généralisation du couvre-feu à 18 h sur l'ensemble du territoire.

Le manager COVID fédéral souhaite un plus grand dialogue avec les manager COVID de Ligue et demande à ces derniers de lui fournir leur coordonnées mises à jour.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h30.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

Didier SEMINET
Président

Thierry RAPHET
Secrétaire Général